



**KPMG RDC SA**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Bld du 30 juin N°14  
Imm BCDC 7<sup>ème</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa I  
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 82 85 049 87  
e-mail : cd-contact@kpmg.cd

NIM/SB/EM/TF/AUDIT/063/KPMG/16 avril 2026

**EQUITY BCDC S.A.**

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les états financiers annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025  
EQUITY BCDC S.A.  
15, Boulevard du 30 Juin  
Kinshasa - Gombe  
Ce rapport contient 04 pages  
L'annexe comprend 25 pages



## KPMG RDC SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Bld du 30 juin N°14  
Imm BCDC 7<sup>ème</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa I  
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 82 85 049 87  
e-mail : cd-contact@kpmg.cd

NIM/SB/EM/TF/AUDIT/063/KPMG/16 avril 2026

**EQUITY BCDC S.A.**  
**Siège social : 15, Boulevard du 30 Juin**  
**Kinshasa – Gombe**  
**RDC**

Capital social : CDF 10 448 107 300

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels.**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la banque EQUITY BCDC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport et exprimés en francs congolais (CDF) ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

#### **1. Audit des états financiers annuels**

##### **1.1. Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la banque EQUITY BCDC S.A. (ci-après la « Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

## 1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 1.3 Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux instructions de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

## 1.4 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire aux comptes.

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans le rapport Pilier III établi conformément à l'instruction 55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline des marchés.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de l'article 746 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre des titres nominatifs de la Banque. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la tenue conforme de ce registre.

Kinshasa, le 16 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

KPMG RDC SA

Nico MABATA NTANTU

Associé

**KPMG RDC SA**  
Immeuble BCDC 7<sup>ème</sup> Niveau  
Boulevard du 30 Juin  
B.P. : 7226      Tél. (+243) 843965199 / 200  
Kinshasa / Gombo      (+243) 990010020 / 21  
E-mail : tfashingabo@kpmg.cd

## **Annexe 1 portant responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre
- indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du cadre de contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
-

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

**EQUITY BCDC S.A.**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025

NIM/SB/EM/TF/AUDIT/063/KPMG/13 avril 2026

**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025**

**EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.**  
**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimés en milliers de Francs Congolais-FC)**

<b><u>ACTIF</u></b>		<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
<b><u>Trésorerie et opérations interbancaires</u></b>			
Caisses, Banque Centrale et correspondants	3.1	5 012 342 374	6 922 038 499
Créances sur les établissements de crédit	3.3	<u>973 903 453</u>	<u>860 628 425</u>
<b>Total Trésorerie et opérations interbancaires</b>		<b><u>5 986 245 827</u></b>	<b><u>7 782 666 924</u></b>
<b><u>Opérations avec la clientèle</u></b>			
Portefeuille effets commerciaux	4	981 423 818	672 952 240
Découverts et autres crédits à la clientèle	5	<u>4 479 107 561</u>	<u>5 484 111 453</u>
<b>Total Opérations avec la clientèle</b>		<b><u>5 460 531 379</u></b>	<b><u>6 157 063 693</u></b>
<b><u>Comptes des tiers et de régularisation</u></b>			
Régularisations de l'actif	6	88 096 773	109 147 355
Divers actifs	7	<u>123 503 641</u>	<u>112 584 522</u>
<b>Total Comptes des tiers et de régularisation</b>		<b><u>211 600 414</u></b>	<b><u>221 731 877</u></b>
<b><u>Valeurs immobilisées</u></b>			
Valeurs immobilisées (corporelles et incorporelles) nettes	8	248 253 367	216 832 173
Portefeuille titres	9	4 836 415	4 230 000
Garanties et cautionnements		<u>8 616 592</u>	<u>10 477 831</u>
<b>Total Valeurs immobilisées</b>		<b><u>261 706 374</u></b>	<b><u>231 540 004</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>11 920 083 994</u></b>	<b><u>14 393 002 498</u></b>
<b><u>COMPTES D'ORDRES</u></b>			
Engagements donnés	30	2 021 785 419	1 157 547 798
Engagements reçus	31	11 763 478 616	1 988 875 221
Engagements internes	32	<u>324 122 196</u>	<u>404 884 763</u>
<b>TOTAL COMPTES D'ORDRE</b>		<b><u>14 109 386 231</u></b>	<b><u>3 551 307 782</u></b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante de ces états financiers.

**EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.**  
**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimés en milliers de Francs Congolais-FC)**

<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
<b><u>Trésorerie et opérations interbancaires</u></b>			
Emprunt et découverts interbancaire	3.2	<u>369 252 010</u>	<u>237 626 094</u>
<b>Total Trésorerie et opérations interbancaires</b>		<b><u>369 252 010</u></b>	<b><u>237 626 094</u></b>
<b><u>Opérations avec la clientèle</u></b>			
Dépôts et comptes courants à vue	10	5 974 819 877	7 637 696 907
Dépôts à terme et comptes d'épargne	11	3 053 321 034	3 984 618 735
Autres comptes de la clientèle		<u>181 118 749</u>	<u>208 785 760</u>
<b>Total Opérations avec la clientèle</b>		<b><u>9 209 259 660</u></b>	<b><u>11 831 101 402</u></b>
<b><u>Comptes des tiers et de régularisation</u></b>			
Régularisations du passif	12	384 110 036	405 363 083
Divers passifs	13	<u>237 572 415</u>	<u>207 033 315</u>
<b>Total Comptes des tiers et de régularisation</b>		<b><u>621 682 451</u></b>	<b><u>612 396 398</u></b>
<b><u>Capitaux permanents</u></b>			
Capital social	14	10 448 107	10 448 107
Réserves et primes	15	510 535 288	628 540 349
Plus-value de réévaluation des immobilisés		110 021 450	110 021 450
Provisions réglementées	16	10 940 035	14 268 431
Report à nouveau		563 405 729	429 838 869
Bénéfice de l'exercice		<u>370 311 314</u>	<u>341 780 938</u>
<b>Total Capitaux propres</b>		<b><u>1 575 661 923</u></b>	<b><u>1 534 898 144</u></b>
Subventions d'équipement		121 009	154 104
Provisions pour risques, charges et pertes	17	124 804 305	144 283 202
Dettes à long et moyen termes	18	<u>19 302 636</u>	<u>32 543 154</u>
<b>Total Capitaux permanents</b>		<b><u>1 719 889 873</u></b>	<b><u>1 711 878 604</u></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>11 920 083 994</u></b>	<b><u>14 393 002 498</u></b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante de ces états financiers.

**EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.**

**COMPTES DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOTURES  
AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024  
(Exprimés en milliers de Francs Congolais-FC)**

<b><u>COMPTE DE RESULTAT</u></b>		<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Produits sur opérations de trésorerie et opérations Interbancaires	19	168 891 010	195 074 523
Charges sur opérations de trésorerie et opérations Interbancaires	20	(25 017 919)	(21 836 860)
Produits sur opérations avec la clientèle	21	698 684 079	651 146 718
Charges sur opérations avec la clientèle	22	(162 482 184)	(194 270 259)
Produits sur opérations bancaires diverses	23	678 892 806	596 441 977
Charges sur opérations bancaires diverses	24	(176 186 389)	(144 254 072)
<b>Produits Nets Bancaires</b>		<b><u>1 182 781 403</u></b>	<b><u>1 082 302 027</u></b>
Produits accessoires	25	14 120 007	13 479 013
Charges générales d'exploitation	26	(340 189 815)	(316 704 701)
Charges de personnel	27	(232 364 811)	(193 865 282)
Impôts et taxes		<u>(14 480 594)</u>	<u>(11 406 500)</u>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b><u>609 866 190</u></b>	<b><u>573 804 557</u></b>
Dotations aux amortissements		<u>(36 014 315)</u>	<u>(34 772 058)</u>
<b>Résultat courant avant impôt et exceptionnel</b>		<b><u>573 851 875</u></b>	<b><u>539 032 499</u></b>
Dotations et reprises sur provisions	28	(78 787 538)	(104 531 700)
Résultat exceptionnel	29	<u>27 075 147</u>	<u>(8 610 064)</u>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b><u>522 139 484</u></b>	<b><u>425,890,735</u></b>
Impôt sur le bénéfice		<u>(151 828 170)</u>	<u>(84 109 797)</u>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>		<b><u>370 311 314</u></b>	<b><u>341 780 938</u></b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante de ces états financiers.

**EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.**

**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
**(Exprimé en milliers de Francs Congolais-FC)**

	<u>31/12/2024</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Actualisation</u>	<u>31/12/2025</u>
Capital social	10 448 107	-	-	-	10 448 107
<u>Réserves et primes</u>					
Réserve légale	75 884 814	34 178 094	-	(23 265 158)	86 797 750
Réserve statutaire	130 051 661	-	-	(30 337 160)	99 714 501
Réserve facultative	237 181	-	-	(55 327)	181 854
Réserve pour ventes des immeubles	11 614 084	-	-	(2 709 219)	8 904 865
Prime de fusion	216 726 018	-	-	(50 555 694)	166 170 324
Prime d'émission du capital	194 026 591	-	-	(45 260 597)	148 765 994
Plus-value de réévaluation	110 021 450	-	-	-	110 021 450
Provision pour reconstitution du capital	14 268 431	-	-	(3 328 396)	10 940 035
Report à nouveau	429 838 869	307 602 844	-	(174 035 984)	563 405 729
Résultat de la période	<u>341 780 938</u>	<u>370 311 314</u>	<u>(341 780 938)</u>	-	<u>370 311 314</u>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b><u>1 534 898 144</u></b>	<b><u>712,092,252</u></b>	<b><u>(341 780 938)</u></b>	<b><u>(329 547 535)</u></b>	<b><u>1 575 661 923</u></b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante de ces états financiers.

**EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.**

**TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE POUR LES EXERCICES  
CLOS LES 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024  
(Exprimés en milliers de Francs Congolais-FC)**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	1 575 016 320	1 456 142 231
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(739 351 857)	(688 472 391)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	131 625 916	86 811 030
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	756 726 958	(1 246 803 667)
Dépôts/Retraits de dépôts de la clientèle	(2 621 841 742)	3 211 775 611
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(232 364 811)	(193 865 282)
Autres flux de trésorerie provenant des activités- d'exploitation	(125 812 152)	167 721 192
Impôt sur les bénéfices	<u>(131 551 475)</u>	<u>(166 533 139)</u>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b><u>(1 387 552 844)</u></b>	<b><u>2 626 775 585</u></b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	1 254 824	(6 600 600)
Acquisitions/cession sur immobilisations	<u>(67 435 509)</u>	<u>(38 703 888)</u>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b><u>(66 180 685)</u></b>	<b><u>(45 304 488)</u></b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emission d'emprunts	-	827 278
Remboursement d'emprunts	<u>(13 140 032)</u>	<u>(6 595 583)</u>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b><u>(13 140 032)</u></b>	<b><u>(5 768 305)</u></b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(329 547 535)	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(1 796 421 095)	2 575 702 792
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	<u>7 782 666 924</u>	<u>5 206 964 132</u>
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</b>	<b><u>5 986 245 829</u></b>	<b><u>7 782 666 924</u></b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante de ces états financiers

## 2. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS



## **EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.**

### **NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025**

#### **1. ACTIVITES**

EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A., anciennement dénommée Banque Commerciale du Congo est une société constituée par acte notarié du 16 septembre 1952 sous forme de société par actions à responsabilité limitée. La prorogation de la durée de la Banque a été autorisée pour un second terme de 30 ans prenant cours à partir du 2 octobre 2012, sur base de l'Ordonnance n° 12-030 du 21 septembre 2012. En 2014, ses statuts ont été harmonisés à l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique où la Banque est devenue une société anonyme.

Elle est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédits. A ce jour, la loi 003/2002 du 2 février 2002 a été remplacée par la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC entrée en vigueur en 2023.

Conformément à ses statuts, EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A. a notamment pour objet d'effectuer toutes opérations de banque, de bourse, de change, de finances, de trésorerie, de commission et de du croire, etc.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes comptables les plus importants se résument comme suit :

##### **2.1. PRINCIPES DE BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement acceptés en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire complétés par les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo. Ces états financiers sont également préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

##### **2.2. TRANSACTIONS EN MONNAIES ETRANGERES**

Les opérations en devises sont converties en Franc Congolais aux taux de change en vigueur le jour de l'opération.

En fin du mois, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en Franc Congolais aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les gains et pertes de change y résultant sont inclus dans le résultat.

##### **2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

L'augmentation dans la valeur comptable liée à la réévaluation est créditée dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital depuis l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif ou son montant réévalué à la valeur résiduelle sur la durée d'utilisation estimée sur base de l'arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les taux d'amortissement pratiqués par la Banque sont les suivants :

	<u>Taux</u> (%)
Immeubles	3
Mobilier et matériel de bureau et d'habitation	10
Matériel roulant	25
Outillages	33
Matériel informatique	20

#### **2.4. PROVISIONS**

Les provisions sur les autres actifs et les provisions pour charges et pertes sont déterminées par la Direction de la Banque et approuvées par le Conseil d'Administration. Chaque année, la Direction affecte des montants qu'elle considère comme suffisants pour reprendre ces actifs à une valeur adéquate dans le patrimoine de la Banque conformément aux dispositions comptables en vigueur.

Les provisions pour litiges sont déterminées sur base d'un état de suivi de potentielles expositions au risque judiciaire validées par le comité de risques judiciaires.

Selon le Décret n° 4/08 du 20 mai 2004, les Banques commerciales sont autorisées à constituer une provision pour reconstitution du capital qui est fiscalement déductible. Cette provision est déterminée sur base de l'équivalent en devise du capital social après la prise en compte de la plus-value de réévaluation et de l'évolution du taux de change entre le début d'un exercice et sa clôture.

Les provisions sur les créances sont constituées conformément à l'instruction n°16, modification n°3 de la Banque Centrale du Congo applicable depuis le 29 novembre 2018.

#### **2.5. TAUX DE CHANGE**

Les taux de change du Franc Congolais par rapport au Dollar américain et à l'Euro sont les suivants :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
USD =	2 181,3905	2 845,0572
Euro =	2 569,2921	2 991,7825

### **3. TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES**

Ce poste se détaille comme suit :

#### **3.1. Caisses, Banque Centrale et correspondants**

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Caisses	(a)	727 539 345	867 293 366
Banque Centrale du Congo	(b)	1 352 896 577	1 529 894 597
Correspondants	(c)	<u>2 931 906 452</u>	<u>4 524 850 536</u>
		<b><u>5 012 342 374</u></b>	<b><u>6 922 038 499</u></b>

(a) Le solde des caisses est composé de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Encaisses en monnaie locale	163 493 459	110 688 277
Encaisses en devises étrangères	564 045 886	756 605 089
	<b><u>727 539 345</u></b>	<b><u>867 293 366</u></b>

Les encaisses en devises étrangères au 31 décembre 2025 sont principalement constituées des encaisses en Dollar Américain pour l'équivalent de FC 546,198 milliards (USD 250,39 millions) et en Euro pour l'équivalent de FC 17,780 milliards (Euro 6,92 millions).

(b) Ce poste est constitué principalement de FC 1 070,23 milliards pour la réserve obligatoire et FC 282,67 milliards des avoirs sur le compte disponible BCC.

(c) Les avoirs auprès des correspondants sont constitués de :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Correspondants à vue	(i)	2 495 346 655	4 357 011 774
Correspondants à terme	(ii)	435 872 360	167 490 246
Créances rattachées		<u>687 437</u>	<u>348 516</u>
		<b><u>2 931 906 452</u></b>	<b><u>4 524 850 536</u></b>

(i) Les correspondants à vue sont principalement constitués des avoirs à vue dans les livres des banques ci-après :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Equity Bank Kenya	2 270 420 443	4 178 611 719
Commerzbank	36 426 034	55 653 916
Natixis	4 684 940	3 493 017
Unicredito Bank	7 791 016	3 524 526
Autres	<u>176 024 222</u>	<u>115 728 596</u>
<b>Total</b>	<b><u>2 495 346 655</u></b>	<b><u>4 357 011 774</u></b>

(ii) Les correspondants à terme comprennent des placements à terme ainsi que des couvertures auprès des correspondants suivants :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commerzbank	201 778 621	144 645 189
Standard Bank of South Africa	196 325 145	-
Fimbank	-	2 845 057
Advans Bank	-	20 000 000
Autres	<u>37 768 594</u>	<u>-</u>
<b>Total</b>	<b><u>435 872 360</u></b>	<b><u>167 490 246</u></b>

### 3.2. Trésorerie et opérations interbancaires (passif)

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banquiers à vue	152 912 984	237 483 841
Banquiers à terme emprunts	<u>216 339 026</u>	<u>142 253</u>
<b>Total</b>	<b><u>369 252 010</u></b>	<b><u>237 626 094</u></b>

### 3.3. Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Eurobond	376 970 653	492 836 092
Obligations de Trésorerie indexées	585 132 905	278 956 470
Intérêts courus	11 799 895	15 728 584
Intérêts précomptés sur OTI	-	(3 004 459)
Bonds de Trésor indexés	<u>-</u>	<u>76 111 738</u>
<b>Total</b>	<b><u>973 903 453</u></b>	<b><u>860 628 425</u></b>

## 4. PORTEFEUILLE EFFETS COMMERCIAUX

Ce poste est constitué essentiellement des effets escomptés de la clientèle.

## 5. DECOUVERTS ET AUTRES CREDITS A LA CLIENTÈLE

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Crédits à long terme	479 199 294	446 723 470
Crédits à moyen terme	2 265 145 158	2 541 140 201
Crédits à court terme (hors effets escomptés)	251 866 538	521 324 423
Découverts	711 296 812	988 189 098
Crédits en souffrance	929 554 080	1 204 883 226
Créances rattachées	<u>56 927 664</u>	<u>53 149 479</u>
<b>Total clients débiteurs bruts</b>	<b><u>4 693 989 546</u></b>	<b><u>5 755 409 897</u></b>
Provision sur mauvaises créances	<u>(214 881 985)</u>	<u>(271 298 444)</u>
<b>Total clients débiteurs nets</b>	<b><u>4 479 107 561</u></b>	<b><u>5 484 111 453</u></b>

Les crédits en souffrance sont ventilés comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Crédits à surveiller	635 123 756	804 650 711
Crédits pré-douteux	36 568 160	123 670 728
Crédits douteux	104 188 212	103 922 429
Crédits compromis	<u>153 673 952</u>	<u>172 639 358</u>
<b>Total des crédits en souffrance</b>	<b><u>929 554 080</u></b>	<b><u>1 204 883 226</u></b>

Les créances à surveiller sont classées parmi les crédits en souffrance conformément aux dispositions de l'instruction n°16 modification n°3 de la Banque Centrale du Congo entrée en vigueur le 29 novembre 2018.

## 6. REGULARISATIONS DE L'ACTIF

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits à recevoir	(a)	17 303 065	35 509 668
Frais généraux payés d'avance	(b)	52 130 579	54 220 859
Opérations en suspens	(c)	9 035 417	12 866 815
Existences en stock	(d)	<u>9 627 712</u>	<u>6 550 013</u>
<b>Total</b>		<b><u>88 096 773</u></b>	<b><u>109 147 355</u></b>

- (a) La rubrique « Produits à recevoir » est principalement constituée des intérêts à recevoir sur les prêts et découverts pour un montant de FC 17,30 milliards.
- (b) La rubrique « frais généraux payés d'avance » comprend principalement les transactions de la clientèle non dénouées au 31 décembre 2025 pour FC 17,38 milliards, les frais de voyages et autres non encore justifiés pour FC 21,49 milliards ainsi que les acomptes sur travaux et diverses prestations pour FC 13,26 milliards relatifs à l'achat des rouleaux thermiques pour imprimantes, au rafraichissement des bâtiments.
- (c) Les opérations en suspens au 31 décembre 2025 représentent principalement les écritures à régulariser relatives aux opérations avec Multipay, Western Union (WU) et autres pour FC 6,51 milliards ainsi que celles relatives aux opérations de crédit, aux opérations de monétique pour FC 2,53 milliards.
- (d) Il s'agit des montants en stocks des matières et fournitures non consommées au 31 décembre 2025.

## 7. DIVERS ACTIFS

Les divers actifs sont constitués de :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Débiteurs divers	(a)	104 037 033	84 726 964
Etat comptes débiteurs	(b)	16 725 752	23 038 199
Avances au personnel	(c)	2 732 022	3 109 926
Chèques et effets à l'encaissement	(d)	<u>8 834</u>	<u>1 709 433</u>
<b>Total</b>		<b><u>123 503 641</u></b>	<b><u>112 584 522</u></b>

- (a) Les débiteurs divers au 31 décembre 2025 sont principalement constitués du placement de FC 45,66 milliards effectué auprès de EQUITY LIFE ASSURANCE (ELAK) en date du 29 décembre 2023 en couverture de la provision de l'indemnité de départ à la retraite, de la créance sur MILVEST pour l'apurement de sa ligne de crédit pour un montant de FC 20,35 milliards ainsi que des opérations en suspens relatives à l'activité Western-Union pour FC 9,96 milliards.
- (b) Le poste « Etat comptes débiteurs » comprend principalement le crédit d'impôts de FC 16,04 milliards sur les bénéfices et profits de l'exercice, consécutif aux paiements des acomptes provisionnels et taxes déductibles.
- (c) Le poste « Avances au personnel » au 31 décembre 2025 se compose essentiellement des avances sur rentes sous le régime de package pour une valeur de FC 2,2 milliards payées au personnel qui devra partir à la retraite dans les prochaines années ainsi que des avances scolaires et sur pécule de congé pour des montants respectifs de FC 363 millions et FC 168 millions.
- (d) Cette rubrique représente essentiellement des chèques à encaisser en monnaie étrangère émis par divers correspondants locaux.

## 8. VALEURS IMMOBILISEES NETTES

Ce poste se détaille comme suit :

<u>Valeurs brutes</u>	<u>Immeubles, terrains &amp; Agencements</u>	<u>Matériels et mobiliers</u>	<u>Avances et acomptes sur immobilisations</u>	<u>Incorporelles logicielles et licences d'exploitation</u>	<u>Total</u>
<b>AU 01/01/2025</b>	<b>531 881 291</b>	<b>267 160 202</b>	<b>8 016 681</b>	<b>41 289 336</b>	<b>848 347 510</b>
Acquisitions	5 535 707	22 096 801	34 391 521	5 411 480	67 435 509
Transferts	75 341	532 600	(927 333)	319 392	-
Régularisation	-	-	-	-	-
<b>AU 31/12/2025</b>	<b>537 492 339</b>	<b>289 789 603</b>	<b>41 480 869</b>	<b>47 020 208</b>	<b>915 783 019</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>AU 01/01/2025</b>	<b>(417 282 538)</b>	<b>(187 575 052)</b>	<b>-</b>	<b>(26 657 747)</b>	<b>(631 515 337)</b>
Dotation aux amortissements	(11 073 540)	(19 501 785)	-	(5 438 990)	(36 014 315)
<b>AU 31/12/2025</b>	<b>(428 356 078)</b>	<b>(207 076 837)</b>	<b>-</b>	<b>(32 096 737)</b>	<b>(667 529 652)</b>
<b>Valeurs nettes au 01/01/2025</b>	<b><u>114 598 753</u></b>	<b><u>79 585 150</u></b>	<b><u>8 016 681</u></b>	<b><u>14 631 589</u></b>	<b><u>216 832 173</u></b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2025</b>	<b><u>109 136 261</u></b>	<b><u>82 712 766</u></b>	<b><u>41 480 869</u></b>	<b><u>14 923 471</u></b>	<b><u>248 253 367</u></b>

## 9. PORTEFEUILLE TITRES

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Participation filiales	3 983 727	3 983 727
Autres	<u>852 688</u>	<u>246 273</u>
<b>Total</b>	<b><u>4 836 415</u></b>	<b><u>4 230 000</u></b>

La « Participation filiales » représente la prise de participation d'Equity Banque Commerciale du Congo S.A. dans le capital de ses filiales l'Immobilière de l'Agence de la Gombe « IAG », Des Aviateurs S.A. et Matadi Vangu S.A.

## 10. DEPOTS ET COMPTES COURANTS A VUE

Cette rubrique est composée de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes courants	5 659 690 715	7 384 067 576
Comptes chèques	<u>315 129 162</u>	<u>253 629 331</u>
<b>Total</b>	<b><u>5 974 819 877</u></b>	<b><u>7 637 696 907</u></b>

## 11. DÉPÔTS À TERME ET COMPTES D'ÉPARGNE

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes à terme	1 575 038 846	2 351 049 421
Comptes d'épargne	<u>1 478 282 188</u>	<u>1 633 569 314</u>
<b>Total</b>	<b><u>3 053 321 034</u></b>	<b><u>3 984 618 735</u></b>

## 12. REGULARISATIONS DU PASSIF

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Charges à payer	(a)	159 666 704	176 344 611
Produits perçus d'avance	(b)	73 484 815	101 512 595
Cantonnements saisies arrêts et autres	(c)	50 281 890	37 649 222
Opérations diverses à régulariser	(d)	<u>100 676 627</u>	<u>89 856 655</u>
<b>Total</b>		<b><u>384 110 036</u></b>	<b><u>405 363 083</u></b>

- (a) Les charges à payer sont constituées principalement des provisions diverses, notamment pour bonus, pécules et autres éléments similaires pour FC 67,63 milliards, de la provision pour frais de contrôle Banque Centrale du Congo pour FC 54,78 milliards et d'autres factures fournisseurs à payer pour FC 37,25 milliards.

- (b) Les produits perçus d'avances sont constitués essentiellement des commissions sur les mises en place de crédits (commissions de décaissement différées) pour FC 17,72 milliards ainsi que les intérêts sur crédits de FC 55,76 milliards.
- (c) Cette rubrique est constituée des cantonnements effectués par Equity BCDC à la suite des décisions des saisies fiscales et judiciaires prononcées contre ses clients.
- (d) Cette rubrique est principalement constituée de transactions de la clientèle en transit pour FC 74,02 milliards, de suspens sur les opérations monétiques pour FC 20,12 milliards et divers soldes dus à la clientèle pour FC 4,63 milliards ainsi que de sommes du Financement Social destinés à divers projets pour FC 726 millions.

### 13. DIVERS PASSIFS

Ce poste est constitué de :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Créditeurs divers	(a)	149 019 461	152 527 693
Etat	(b)	45 230 934	19 256 235
Actionnaires et associés	(c)	15 669 083	20 422 585
Chèques et effets à l'encaissement	(d)	8 246 579	63 949
Autres		<u>19 406 358</u>	<u>14 762 853</u>
<b>Total</b>		<b><u>237 572 415</u></b>	<b><u>207 033 315</u></b>

(a) Les créditeurs divers sont composés de :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provision frais OCC/BIVAC		108 060 569	125 687 579
Valeurs à payer INSS/ONEM/INPP		2 125 868	2 427 624
Garanties reçues des locataires et autres		1 833 980	2 817 733
Autres		<u>36 999 044</u>	<u>21 594 757</u>
<b>Total</b>		<b><u>149 019 461</u></b>	<b><u>152 527 693</u></b>

(b) Le compte « Etat » est constitué des éléments suivants :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provision pour impôt sur le bénéfice		20 276 694	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée		3 166 169	6 821 985
Impôt sur revenu professionnel		2 394 127	3 079 148
Opérations en transit pour compte des régies financières		1 703 505	2 312 985
Autres		<u>17 690 439</u>	<u>7 042 117</u>
<b>Total</b>		<b><u>45 230 934</u></b>	<b><u>19 256 235</u></b>

(c) La rubrique « Actionnaires et associés » est constituée principalement de FC 15,67 milliards représentant les fonds reçus dans le cadre du rachat des actions au porteur.

(d) Ce poste est principalement composé des virements et des réceptions effectuées via la chambre de compensation.

(e) La rubrique « Autres » est constituée de FC 13,23 milliards représentant les fonds de pension en faveur du personnel ainsi que de paiements en transit de factures fournisseurs pour FC 6,18 milliards.

#### 14. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Banque est représenté par 1.971.341 actions chacune souscrite et entièrement libérées et se présente comme suit :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>%</b>
Equity Group Holding	1 688 815	85,67%
Etat Congolais	240 000	12,17%
Société Financière Internationale (SFI)	35 395	1,80%
Autres	<u>7 131</u>	<u>0,36%</u>
<b>Total</b>	<b><u>1 971 341</u></b>	<b><u>100,00%</u></b>

#### 15. RESERVES ET PRIMES

Ce poste se compose de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Réserve légale	86 797 750	75 884 814
Réserves statutaires	99 714 501	130 051 661
Réserves facultatives	181 854	237 181
Réserves sur vente immeubles (a)	8 904 865	11 614 084
Prime de fusion (b)	166 170 324	216 726 018
Prime d'émission (c)	<u>148 765 994</u>	<u>194 026 591</u>
<b>Total</b>	<b><u>510 535 288</u></b>	<b><u>628 540 349</u></b>

(a) La réserve sur vente d'immeubles représente le résultat positif de USD 4,08 millions sur la cession des actifs de la Banque dans le cadre de l'allègement de l'immobilier de la Banque sur autorisation de la Banque Centrale du Congo suivant la lettre réf. CG/NKB/N° 00112 du 2 octobre 2000. Cette plus-value a été défiscalisée dans le cadre du Régime Spécial de Restructuration des établissements de crédit.

(b) La prime de fusion représente l'écart entre la valeur de l'actif net de EQUITY BANK CONGO (EBC) et la valeur des actions données en échange après l'opération de fusion par absorption de EQUITY BANK CONGO S.A. par EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.

(c) Le montant de FC 148,77 milliards au 31 décembre 2025 correspond à la valeur actualisée de la prime d'émission liée à l'augmentation du capital intervenue le 19 septembre 2022 soit, USD 68,20 millions.

#### 16. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées de la provision pour reconstitution du capital social. Cette provision est déterminée sur base de l'équivalent en devise du capital social après la prise en compte de la plus-value de réévaluation et de l'évolution du taux de change entre le début d'un exercice et sa clôture conformément au Décret n° 4/08 du 20 mai 2004, voir Note 2.4 ci-dessus.

## 17. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Ce poste est constitué de :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provision pour risques bancaires généraux	(a)	44 413 157	76 911 135
Provision pour pension	(b)	40 993 159	44 118 854
Provision pour litiges	(c)	27 669 035	13 577 009
Provision pour engagements hors bilan	(d)	11 728 954	9 676 204
<b>Total</b>		<b><u>124 804 305</u></b>	<b><u>144 283 202</u></b>

- (a) La rubrique « Provision pour risques bancaires généraux » représente la provision sur les créances saines constituée conformément à l'instruction n°16 modification n°3 de la Banque Centrale du Congo.
- (b) Cette rubrique représente la provision relative aux indemnités de fin de carrière du personnel de la Banque.
- (c) La provision pour litiges comprend la provision générale pour divers risques judiciaires et autres.
- (d) La provision pour engagement hors bilan est composée de FC 2,65 milliards pour les garanties bancaires, FC 276,53 millions pour les lettres de crédit et FC 536,01 millions pour les traites avalisées et FC 8,27 milliards pour les autres autorisations non utilisées.

## 18. DETTES A LONG ET MOYEN TERMES

Ce poste est constitué de :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Emprunt- FPM		10 906 953	14 225 286
Emprunts - EIB		8 367 911	18 189 609
Dettes rattachées		<u>27 772</u>	<u>128 259</u>
<b>Total</b>		<b><u>19 302 636</u></b>	<b><u>32 543 154</u></b>

## 19. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts (Prêts, DAT, Compte à vue et prêt au jour le jour)		166 582 097	193 783 568
Commissions sur transferts domestiques et internationaux		<u>2 308 913</u>	<u>1 290 955</u>
<b>Total</b>		<b><u>168 891 010</u></b>	<b><u>195 074 523</u></b>

Au 31 décembre 2025, les intérêts sur les avoirs chez les correspondants sont constitués des intérêts sur placements chez les correspondants de FC 55,91 milliards, des intérêts sur compte

à vue chez les correspondants de FC 106,50 milliards ainsi que des intérêts sur prêts au jour le jour de FC 4,17 milliards.

## 20. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Cette rubrique représente principalement les frais de tenue des comptes de la Banque auprès des correspondants.

## 21. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur prêts et découverts	686 436 207	629 296 453
Commissions perçues	10 605 900	21 159 408
Autres	<u>1 641 972</u>	<u>690 857</u>
<b>Total</b>	<b><u>698 684 079</u></b>	<b><u>651 146 718</u></b>

## 22. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ce poste se compose comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts payés sur dépôts à terme	101 171 014	112 444 757
Intérêts payés sur comptes d'épargne	<u>61 311 170</u>	<u>81 825 502</u>
<b>Total</b>	<b><u>162 482 185</u></b>	<b><u>194 270 259</u></b>

## 23. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ce poste se compose comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions sur prestations de services	(a) 254 097 075	214 412 003
Commissions et profits sur opérations de change	(b) 192 826 951	130 432 775
Autres commissions	(c) 125 125 730	121 485 648
Commissions sur opérations de hors bilan	18 230 846	16 814 769
Autres produits bancaires	(d) <u>88 612 204</u>	<u>113 296 782</u>
<b>Total</b>	<b><u>678 892 806</u></b>	<b><u>596 441 977</u></b>

- (a) Cette rubrique est constituée principalement de revenus sur moyens de paiements pour FC 181,49 milliards, de frais de tenue des comptes pour FC 33,05 milliards, de commissions sur chèques pour FC 26,02 milliards, de commissions sur Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) pour FC 3,62 milliards ainsi que de prestations diverses reçues de l'Etat pour FC 9,92 milliards.
- (b) Ce poste est constitué essentiellement des opérations de change sur les transactions de la clientèle pour FC 160,74 milliards, les opérations de change sur les transactions Western Union pour FC 6,50 milliards ainsi que les gains sur la réévaluation position de change de FC 25,59 milliards.
- (c) Ce poste est constitué principalement des commissions sur retraits billets étrangers pour un montant de FC 41,93 milliards, des commissions perçues sur les opérations de caisse pour un montant de FC 19,61 milliards, des commissions perçues sur Agency Banking pour un montant de FC 9,80 milliards, des commissions pour retrait par code M-pesa pour un montant de FC 21,32 milliards ainsi que des commissions diverses pour un montant de FC 32,47 milliards.
- (d) Ce poste est constitué essentiellement d'intérêts générés sur les Euro bonds souscrits le 29 juin 2021 pour USD 150 millions ainsi que les commissions sur paie fonctionnaires pour FC 8,98 milliards.

#### 24. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les charges sur les opérations bancaires diverses sont constituées de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Charges sur opérations de change	27 259 197	18 837 605
Frais de contrôle BCC	56 729 027	47 662 123
Autres	92 198 165	77 754 344
<b>Total</b>	<b><u>176 186 389</u></b>	<b><u>144 254 072</u></b>

#### 25. PRODUITS ACCESSOIRES

Les produits accessoires sont composés de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits sur messageries financières	7 472 327	6 842 085
Revenus locatifs	4 837 188	5 785 391
Autres	1 810 492	851 537
<b>Total</b>	<b><u>14 120 007</u></b>	<b><u>13 479 013</u></b>

#### 26. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation sont constituées de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Assistance technique et frais d'inspection	93 240 905	82 929 819
Transports et déplacements consommés	32 334 674	27 272 054
Matières et fournitures consommées	17 691 915	21 471 532
Charges diverses d'exploitation	22 397 747	14 150 582
Autres services extérieurs consommés	174 524 574	170 880 714
<b>Total</b>	<b><u>340 189 815</u></b>	<b><u>316 704 701</u></b>

La rubrique « Autres services extérieurs consommés » est constituée de ce qui suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais de consultance	(a)	41 563 857	35 343 304
Charge de sécurité		32 591 574	32 292 594
Frais de communication		23 399 969	21 758 652
Charges de maintenance Informatique		13 169 433	20 044 083
Location		15 487 449	13 862 322
Marketing		15 389 618	15 650 271
Frais de transport		17 458 489	18 205 268
Frais réparation et d'entretien		9 437 637	7 837 119
Frais de construction et de rénovation		3 639 367	3 968 368
Autres charges		<u>2 387 181</u>	<u>1 918 733</u>
<b>Total</b>		<b><u>174 524 574</u></b>	<b><u>170 880 714</u></b>

(a) Les frais de consultance comprennent FC 20,58 milliards relatifs à la sous-traitance, FC 20 milliards pour les frais juridiques et assistance fiscale ainsi que FC 975 millions pour les frais en rapport avec l'audit externe.

## 27. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se composent de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations	126 867 339	105 256 230
Avantages en nature et divers	55 181 194	47 433 681
Indemnités diverses	32 344 776	26 407 420
Charges sociales	<u>17 971 502</u>	<u>14 767 951</u>
<b>Total</b>	<b><u>232 364 811</u></b>	<b><u>193 865 282</u></b>

Le poste « Avantages en nature et divers » se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Assistances sociales	18 151 487	16 386 730
Soins médicaux	17 694 472	16 646 557
Transport	15 609 061	11 853 250
Formations	3 155 342	2 163 664
Rente viagère (veuves, pensionnés et orphelins)	<u>570 832</u>	<u>383 480</u>
<b>Total</b>	<b><u>55 181 194</u></b>	<b><u>47 433 681</u></b>

## 28. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Ce poste est composé de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dotations aux provisions sur créances	(476 388 987)	(534 223 833)
Reprises des provisions et récupérations sur créances	406 473 735	421 635 319
Dotations diverses	(29 485 677)	(10 716 216)
Reprises provisions diverses	<u>20 613 391</u>	<u>18 773 030</u>
<b>Total</b>	<b><u>(78 787 538)</u></b>	<b><u>(104 531 700)</u></b>

## 29. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste est composé de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Déficit et excédent de caisse	1 336 103	(95 858)
Produits sur Frais de clôture comptes inactifs	405 908	1 212 240
Amendes et pénalités fiscales	(70 965)	(4 359 485)
Autres Produits et Pertes Exceptionnelles	<u>25 404 101</u>	<u>(5 366 961)</u>
<b>Total</b>	<b><u>27 075 147</u></b>	<b><u>(8 610 064)</u></b>

## 30. ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés sont constitués de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	390 055 626	394 874 690
Engagements de financement à la clientèle	<u>1 631 729 793</u>	<u>762 673 108</u>
<b>Total</b>	<b><u>2 021 785 419</u></b>	<b><u>1 157 547 798</u></b>

## 31. ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus sont constitués de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gages fonds de commerce	1 214 606 504	316 388 466
Hypothèques	2 727 278 844	490 017 671
Avals et cautions	2 950 129 086	733 232 587
Nantissements	<u>4 871 464 182</u>	<u>449 236 497</u>
<b>Total</b>	<b><u>11 763 478 616</u></b>	<b><u>1 988 875 221</u></b>

## 32. ENGAGEMENTS INTERNES

Les engagements internes sont constitués de :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Créances amorties	279 672 808	281 510 904
Agios garanties	44 449 388	57 296 280
Autres	<u>-</u>	<u>66 077 579</u>
<b>Total</b>	<b><u>324 122 196</u></b>	<b><u>404 884 763</u></b>

## 33. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent principalement les opérations courantes avec les filiales du Groupe (Voir Note 3.1) ainsi que les crédits accordés au personnel conformément aux procédures de crédit de la Banque et des instructions de la Banque Centrale du Congo (BCC), en vigueur.

## 34. CRISE A L'EST DU PAYS

En raison de la situation sécuritaire prévalant à l'Est de la République Démocratique du Congo, les agences de Goma et de Bukavu sont totalement fermées. Par conséquent, les inventaires des encaisses dans les agences et distributeurs de billets situés dans ces villes n'ont pas pu être

réalisés à la clôture au 31 décembre 2025. Cependant, la direction n'a pas connaissance d'éléments majeurs qui pourraient altérer les soldes des encaisses dans cette zone.

### 35. PASSIFS EVENTUELS

#### a. Litiges judiciaires

La banque est impliquée dans différents litiges devant les tribunaux en République Démocratique du Congo avec les tiers et les anciens agents qui réclament souvent des dommages et intérêts d'un niveau excessif par rapport aux dommages réels. Ces litiges demeurent toujours pendants devant les tribunaux. La Direction estime cependant que la provision constituée couvre le risque en rapport avec différents litiges en force.

#### b. Contrôles fiscaux

Le contrôle fiscal pour l'exercice 2024 est en cours de réalisation. La Direction estime cependant que la provision constituée couvre le risque en rapport avec différents litiges en force.

\* \* \*  
\*